

Programme de la journée

8h00 – 8h05	Accueil
8h05 – 8h35	Introduction et évaluation préliminaire
8h35 – 10h00	Conséquences d'une infraction routière sur le plan pénal et administratif
10h00 – 10h15	Pause café
10h15 – 11h00	Conséquences d'une circulation en état d'ébriété sur le plan civil (assurances)
11h00 – 11h50	Travail de groupe: analyse d'un cas concret
11h50 – 13h15	Pause de midi
13h15 – 14h15	Aspects médicaux liés à la consommation d'alcool
14h15 – 15h15	Motifs psycho-sociaux touchant à la consommation d'alcool
15h15 – 15h30	Pause
15h30 – 16h15	Travail de groupe: alternatives à la consommation d'alcool / stratégies à adopter en vue d'éviter une récurrence
16h15 – 16h45	Evaluation finale et appréciation du cours

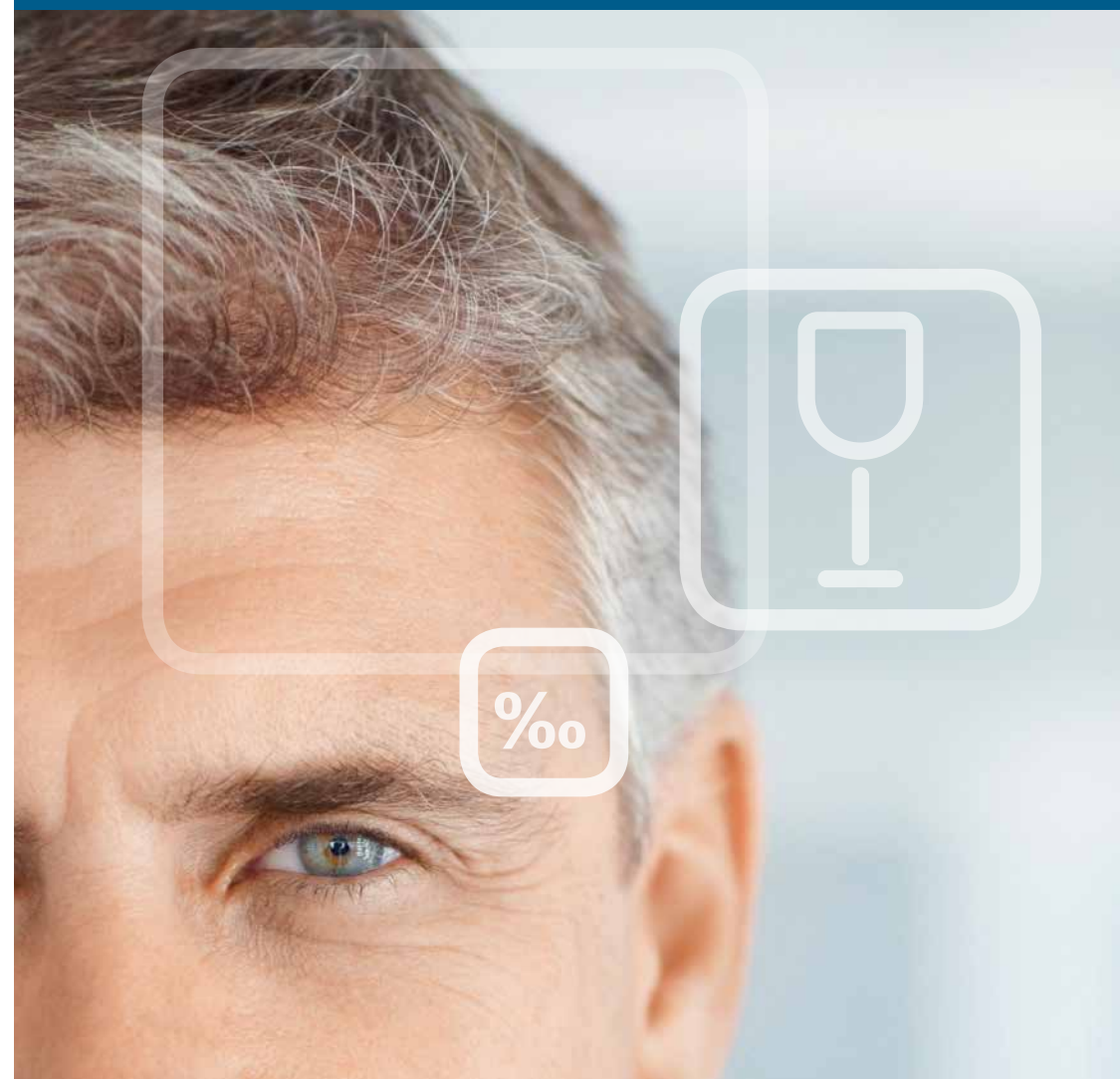
Des adaptations d'horaire peuvent survenir.

Notre secteur prévention se tient volontiers à votre disposition pour toute information complémentaire.

Rte de Tavel 10	Heures d'ouverture
Case postale 192	Lundi au vendredi :
1707 Fribourg	7h30 – 16h30
Tél. 026 484 55 26	
Fax 026 484 55 27	
prevention@ocn.ch	

Conduite responsable

Cours de prévention



Vous avez été dénoncé(e) pour avoir conduit sous l'influence de l'alcool. Vous aimeriez en savoir plus sur les conséquences juridiques. Vous voulez également vous informer sur les aspects médicaux et psychologiques de la consommation d'alcool en rapport avec la conduite automobile et, surtout, vous voulez éviter qu'un nouveau problème de ce genre ne se reproduise.

Alors, si vous comprenez suffisamment la langue française, n'hésitez pas à vous inscrire au cours:

Conduite responsable

Alcool au volant – jamais !

Le but de ce cours est de vous informer sur les conséquences d'une infraction à la loi sur la circulation routière et d'élaborer de façon responsable, avec différents conférenciers, des stratégies alternatives afin d'éviter une récidive. Ce cours est mis sur pied par l'Office de la circulation et de la navigation du canton de Fribourg (OCN) dans le cadre de son activité générale de prévention. Il se déroule selon le programme figurant sur la dernière page de ce document. Le coût d'inscription s'élève à 200 francs. Il ne tient pas compte des frais liés à la prise de la décision administrative.

L'inscription à ce cours est volontaire. Il sera cependant tenu compte, dans le cadre des minima légaux, de votre engagement lorsqu'il s'agira de décider de la mesure administrative qui devra obligatoirement être prononcée. Cette mesure peut être un avertissement ou un retrait de permis d'au moins un mois pour les taux situés entre 0,25 et 0,39 mg/l d'alcool mesuré dans l'air expiré ou entre 0,5 et 0,79 ‰ d'alcool mesuré dans le sang. Dès 0,4 mg/l ou 0,8 ‰, un retrait de permis de trois mois au minimum est inévitable.

Informations pratiques

et modalités d'inscription

Avant le cours



- Remplissez le bulletin d'inscription ci-joint sans oublier de cocher l'une des dates qui vous est proposée. **La date choisie ne pourra pas être reportée.**
- Afin que la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière puisse tenir compte de votre engagement, retournez, **dans le délai indiqué**, le bulletin d'inscription dûment complété.
- N'oubliez pas la date de votre cours, **aucune nouvelle convocation ne vous sera envoyée.**

Le jour du cours



- Vous êtes attendu(e) à **8 heures précises** dans l'auditoire se trouvant au 1^{er} étage de l'OCN, route de Tavel 10 à Fribourg.
- L'OCN dispose d'une cafétéria équipée d'automates à boissons. A proximité se trouvent différents restaurants.
- Les places de stationnement dans l'enceinte de l'OCN sont limitées. Merci de respecter les marquages et les indications sur place.